REGLES DE CLASSE
V14 - FR

<u>Règles de classe fermée pour une classe contrôlée par le fabricant</u>

CES RÈGLES SONT DES RÈGLES **DE CLASSE FERMÉE**. SI CE N'EST PAS SPÉCIFIQUEMENT DIT QUE VOUS LE POUVEZ - **<u>ALORS VOUS NE DEVEZ PAS</u>**.

INDEX

PART I – ADMINISTRATION

Section A – General

A.1 Fabricant
A.2 Langage
A.3 Abréviations
A.4 Autorités
A.5 Administration de la Classe
A.6 Règles
A.7 Variation
A.8 Amendements
A.9 Interprétations
A.10 Numéro de coque & voiles.

Section B – Admissibilité du bateau

B.1 Règles de classe et certification
B.2 Identification & Marquage
B.3 Numéros de voile et identification des pays
B.4 Inspection lors d'événement
B.5 Limitation des marquages

PART II – EXIGENCES ET LIMITATIONS

Section C – Conditions pour courir

C.1 Pumping
C.2 Divisions
C.3 Equipage
C.4 Membres
C.5 Equipment Personnel
C.6 Poids total
C.7 Publicité
C.8 Equipment portable

Section D – Règles d'équipement

D.1 General
D.2 Masse
D.3 Modifications générales et entretien
D.4 Coque, portique, ailes
D.5 Appendices de coque (Foils)
D.6 Castaing de safran et barre
D.7 Gréement
D.8 Voile
D.9 Système de contrôle

PART III – WASZP_X

PART IV –ANNEXE

A.1.1 Identification des voiles
A.1.2 Identification coque

INTRODUCTION

Le WASZP a été créé comme un monotype à foil strict où la véritable valeur en course est l'équipage et non les bateaux ou l'équipement.

L'objectif fondamental de ces règles de classe est de s'assurer que ce concept est maintenu. Garder les modifications possibles au minimum garantit des courses équitables, et aussi aide à réduire le coût global pour les propriétaires et à réduire le temps passé à bricoler.

Lorsqu'un propriétaire achète un WASZP, le bateau est instantanément compétitif sans avoir besoin de temps ou d'argent supplémentaires.

Ces règles visent à maintenir cette valeur afin que les propriétaires puissent se concentrer sur le meilleur du WASZP - la navigation !

La popularité du WASZP a prouvé que le bateau et le concept fonctionnent. En conséquence, les propriétaires de WASZP font désormais partie d'unes des classes les plus actives au monde mais aussi des plus conviviale.

PART I – ADMINISTRATION

A. General

A.1 DROITS DU FABRICANT

A.1.1 La classe WASZP utilise un voilier à foils conçu par Andrew McDougall. McDougall Créations Pty Ltd est le propriétaire et titulaire de la marque (TMH) du design.

A.1.2 Les coques, appendices de coque, gréements et voiles du WASZP ne doivent être fabriqués que par un fabricant agréé par McDougall Créations (appelé fabricants agréés [LM]).

A.1.3 Après avoir quitté le [LM], les coques, appendices de coque, gréements et voiles du WASZP ne peuvent être modifiés que dans la mesure permise par les présentes règles de classe.

A.2 LANGUAGE

A.2.1 La langue officielle de la classe est l'**anglais** et en cas de litige sur la traduction, le texte anglais prévaudra.

A.2.2 Le mot « doit » est obligatoire et le mot « peut » est permissif.

A.3 ABBREVIATIONS

A.3.1

WS	World Sailing
IWCA	International WASZP Class Association
NCA	National Class Association
ERS	Equipment Rules of Sailing
RRS ou RCV	Racing Rules of Sailing
LM	Licenced Manufacturer
TMH	Trademark Holder
OA	Organising Authority

A.4 AUTORITES

A.4.1 L'autorité internationale de la classe est l'IWCA qui doit coopérer avec la TMH pour les questions concernant ces règles de classe

A.4.2 L'IWCA n'a aucune obligation légale en ce qui concerne ces règles de classe.

A.5 ADMINISTRATION DE LA CLASSE

A.5.1 Le TMH a délégué ses fonctions administratives de la classe à l'IWCA.

A.5.2 L'IWCA peut déléguer tout ou partie de ses fonctions, comme indiqué dans les présentes règles de classe, à un administrateur.

A.6 REGLES

A.6.1 Ces règles de classe doivent être lues conjointement avec le RCV et les ERS.

A.6.2 Sauf lorsqu'il est utilisé dans les en-têtes, lorsqu'un terme est imprimé en « **gras** », la définition des ERS s'applique et lorsqu'un terme est imprimé en « *italique* », la définition des RCV s'applique.

A.7 VARIATIONS

A.7.1 Voir RCV87, où « association de classe » doit être interprété comme IWCA.

A.8 AMENDMENTS

A.8.1 Les demandes de modification des règles doivent être soumises par écrit à l'IWCA. L'IWCA publiera sa décision sur la demande après consultation du TMH et des NCA concernées.

A.8.2 Les modifications de ces règles de classe ne seront faites que sous réserve de l'approbation du TMH.

A.9 INTERPRETATIONS

En cas de doute sur l'interprétation d'une règle de classe, la question sera soumise à l'IWCA, qui consultera le TMH pour clarification. L'IWCA publiera toute clarification.

A.10 NUMERO DE COQUE & VOILES

A.10.1 Les numéros de coque seront délivrés par la TMH.

A.10.2 Les numéros de coque seront attribués dans l'ordre consécutif à partir de 2000.

A.10.3 Le numéro de voile doit faire référence au numéro de coque, sauf si A.10.4 ou A.10.5 s'appliquent.

A.10.4 Les propriétaires qui ont terminé dans le top 10 lors de l'édition précédente des WASZP Games peuvent afficher leur position finale de cet événement en numéro de voile à la place du numéro de coque.

A.10.5 Lors de la location d'un bateau, un skipper peut utiliser un numéro de voile différent du numéro de coque si le numéro de voile provient d'un bateau qu'ils possèdent et que le bateau n'est pas en course dans l'événement.

A.10.6 Les numéros de voile doivent être apposés sur la voile en course conformément à B.3.

B Admissibilité du bateau

B.1 REGLES DE CLASSE ET CERTIFICATION

B.1.1 Le bateau doit:

(a) être en conformité avec les règles de classe; et

(b) avoir des marques de certification valides comme requis.

B.2 IDENTIFICATION ET MARQUAGES

B.2.1 L'insigne WASZP doit être affiché sur la voile telle que fournie par le LM et conformément aux dimensions et aux exigences détaillées dans le schéma contenu dans l'Annexe.

B.2.2 Le panneau de couleur de division doit être affiché sur la voile tel que fourni par le LM et conformément aux dimensions et aux exigences détaillées dans le schéma contenu dans l'Annexe

B.2.3 La coque doit afficher les insignes et logos WASZP dans les positions fournies par le LM et conformément au schéma contenu dans les Appendices

B.2.4 La coque doit afficher un marquage d'équipement d'origine WASZP et un numéro de série apposés par le LM sur le tableau arrière.

B.2.4 L'emplacement des codes de pays ou des drapeaux de pays et des numéros de voile doit être affiché sur la voile conformément aux dimensions et aux exigences détaillées en B.3 ci-dessus et au schéma contenu dans les appendices

B.2.5 Chaque voile de WASZP doit être équipée avec des logos WASZP

et des autocollants WASZP apposés par le LM.

B.2.6 L'ensemble de logos WASZP sur la proue ou l'ensemble inférieur de logos WASZP sur la voile peut être retirée, à condition qu'elle soit remplacée par des autocollants d'une même taille qui **procurent un avantage commercial au concurrent.** Un espace vide est interdit. Le panneau noir et la bordure jaune de la voile ne doivent pas être supprimé. Pour plus de clarté, si un bateau remplace les logos de proue par d'autres autocollants, la voile doit rester telle que fournie par le LM ; et si un bateau remplace les logos de voile avec d'autres autocollants, les logos de proue doivent rester tels que fournis par le LM.

B.3 NUMERO DE VOILES ET LETTRES NATIONALES

B.3.1 (Pour les WASZP_X, voir Part III) Les numéros de voile et les lettres nationales doivent répondre aux exigences suivantes:

(a) Ceux du côté tribord de la voile doivent être placés au dessus de ceux à bâbord.

(b) Tous doivent être une police de caractères Sans Serif et clairement lisibles

(c) Tous doivent être d'une couleur sombre, contrastant avec le blanc

(d) Une hauteur minimale de 265mm

(e) Une épaisseur minimale de 45mm

(f) Le bord arrière doit être à au moins 45 mm de la chute de la voile.

(g) Le bord avant doit être à au moins 45 mm de la couture du tissus opaque au guindant de la voile.

(h) Le bord avant doit être à au moins 45 mm du tissu opaque au guindant de la voile

(i) Un espacement d'au moins 45 mm entre le haut des numéros de tribord et la troisième latte ; et un espacement minimum de 45 mm entre le bas des numéros de port et la quatrième latte.

(j) Un espacement minimum de 45 mm entre le haut des lettres latérales tribord et la deuxième latte ; et un espacement minimum de 45 mm entre le bas des numéros de port et la troisième latte.

(k) Un espacement minimum de 45 mm entre la ligne de base des chiffres ou des lettres du côté tribord et le haut des chiffres ou des lettres du côté bâbord.

B.3.2 Des drapeaux nationaux peuvent être utilisés à la place des lettres nationales sur le panneau entre les deuxième et troisième lattes.

B.3.3 Les drapeaux nationaux ou les lettres nationales sont obligatoires

à tous les événements de Tiers 1 et de Tiers 2.

B.4 INSPECTION LORS D'EVENEMENT

B.4.1 Le rôle des inspecteurs d'équipement lors d'un événement est de vérifier que l'équipement satisfait aux règles de classe et, le cas échéant, a été produit par un LM et n'a pas été modifié par la suite (autre que ce qui est autorisé dans ces règles) en utilisant n'importe quelle inspection méthodes qu'ils jugent appropriées, y compris la comparaison avec un échantillon de référence du type d'équipement présenté pour inspection. Si cette comparaison révèle un écart supérieur à ce que l'inspecteur de l'équipement considère comme étant dans les tolérances de fabrication, le problème doit être signalé au comité de course, au jury et IWCA, qui décidera si l'équipement est éligible.

B.4.2 Les inspecteurs d'équipement peuvent être nommés par l'OA ou l'IWCA.

B.5 LIMITATION DES MARQUAGES

B.5.1 Tous les éléments de l'équipement d'un équipage qui sont soumis à un contrôle et qui nécessitent des marques de limitation d'épreuve doivent être ainsi marqués.

B.5.2 Certains équipements peuvent recevoir deux marques de limitation d'événement, une dans une position bien visible et une seconde dans une autre position.

B.5.3 Lorsqu'un événement utilise des marques de limitation d'événement, ces marques ne doivent pas être supprimées pendant l'événement. Les dommages ou la perte des marques de limitation d'événement doivent être signalés à l'AO dès que possible.

PART II – EXIGENCE ET LIMITATIONS

C. Conditions pour courir

C.1 PUMPING

C.1.1 RCV 42.3(C)(2) est modifié pour se lire:
(a)" Pour initier le foil:
(i) chaque voile peut être tirée un certain nombre de fois ; et/ou
(ii) Des mouvements répétitifs du corps peuvent être utilisés à condition que l'équipage soit entièrement positionné dans le cadre du trampoline et qu'il ne soit en contact direct avec aucune partie du gréement autre que l'écoute de grand-voile.

Pour voir l'interprétation actuelle de la règle de pumping :
https://waszp.com/wp-content/uploads/2023/05/WASZP-Pumping-Guidance.pdf

Cette interprétation est sujette à changement.

C.2 DIVISION

C.2.1 Les tailles de voile seront désignées par un système de codage couleur comme suit :

Panneau supérieur noir : 8.2m^2
Panneau supérieur rouge : 6.9m^2
Panneau supérieur Jaune : 5.8m^2

C.2.2
- La classe WASZP comprend les gréements de 8,2m^2 et 6,9m^2.
- La classe WASZP_X comprend le gréement de 5,8m^2.
- Les bateaux avec le gréement 8.2m^2 doivent utiliser les barres d'aile standard.
- Les bateaux avec le gréement 6.9m^2 peuvent utiliser les barres d'aile standard ou courbées.
- Bateaux avec le gréement 5.8m^2 doit utiliser les barres d'aile courbées.
- Voir C.3 pour les règles d'âge.

C.2.3 Toutes les configurations en C.2.2 peuvent courir dans la même flotte sous le même rating.

C.3 EQUIPAGE

C.3.1 L'équipage est composé d'une personne.

C.3.2 Paramètres d'âge (tous les âges sont pris à la fin de l'année civile) :

a) Il n'y a pas d'âge minimum pour la classe WASZP_X ou le

gréement 6.9m^2.

b) Les concurrents de la classe WASZP_X doivent avoir moins de 16 ans à la fin de année.

c) Pour les épreuves Tiers 1 et 2, l'âge minimum des concurrents utilisant le gréement 8.2 est de 15 ans à la fin de l'année.

C.3.3 Catégories de prix selon l'âge : Les catégories de prix selon l'âge sont les suivantes. Des catégories d'âge alternatives peuvent être stipulées dans le NOR et les SI lors d'événements individuels

a) U14 (WASZP_X seulement)
b) Open (U16) (WASZP_X seulement)
c) Junior (U18)
d) Youth (U21)
e) Apprentice(21->39)
d) Master (40+)
e) Super Master (50+)
h) Open : All Ages

C.4 MEMBRES

C.4.1 Pour être éligible aux événements de Tiers 1 (International WASZP Games) et aux événements de Tiers 2 (championnats nationaux), un navigateur doit être membre de l'IWCA.

C.4.2 Les NCA peuvent exiger l'adhésion à la NCA pour certains événements de Tiers 3.

C.5 EQUIPEMENT PERSONEL

C.5.1 A tous moment a flot, chaque équipage doit porter un vêtement de flottaison individuel conforme à la norme minimale ISO 12402-5 (CE 50 Newtons), ou USCG Type III, ou AUS PFD 1 ou une norme équivalente.

C.5.2 Un casque d'une norme minimale de CE EN 1385 est obligatoire pendant la course pour:

a) Tous les concurrents de moins de 18 ans (âge pris au jour de la course et pas à la fin de l'année civile); et
b) tous les concurrents aux événements de Tiers 1 et de Tiers 2

Les ANC sont encouragées à rendre obligatoires les casques lors des événements de Tiers 3
Le port du casque est fortement encouragé en tout temps à flot

C.6 POIDS TOTAL : le règle RCV50 s'applique

C.7 PUBLICITE

C.7 LIMITATIONS

(a) La publicité ne doit pas être appliquée à la voile ou à la coque lorsque cela est restreint par les clauses B.2.

(b) (Pour WASZP_X voir Part III) La publicité sur la voile n'est autorisée que sur le panneau entre la quatrième et la cinquième latte et où autorisé par la règle B.2.6.

(c) L'OA peut exiger des concurrents qu'ils affichent de la publicité dans les zones « Parrainage de l'événement » (sur la coque et/ou la voile). Il est conseillé de garder cette zone libre à cet effet. L'OA peut exiger des concurrents qu'ils retirent des autocollants dans ces zones pour faire place aux autocollants de l'événement.

(d) L'OA, sous réserve de l'approbation de l'IWCA, peut exiger que les concurrents portent des dossards d'épreuve pendant la course..

(e) Hormis les limitations de cette clause C.6.1, la publicité est par ailleurs illimitée.

C.8 EQUIPEMENTS PORTABLES

C.8.1 Les marins peuvent porter les éléments suivants:

(a) Appareils à piles simples ou multifonctions (y compris GPS), amovibles pour le pesage. Les appareils électroniques ne doivent pas recevoir d'informations, autres que les signaux GPS, de l'extérieur du bateau. Les appareils électroniques fixés au bateau ne peuvent être fixés qu'à l'aide d'un support fourni par le fabricant dans sa position d'origine. Des trous peuvent être percés dans les supports fournis par le fabricant pour permettre la fixation des appareils.

(b) Les indicateurs de vent non électroniques sont autorisés et peuvent être fixés à volonté, amovibles pour le pesage. Les girouettes électroniques sont interdites.

(c) Pièces de rechange et outils, amovibles pour le pesage.

(d) Appareil photo/caméra d'enregistrement vidéo et accessoires, amovibles pour le pesage. Aucune partie d'une caméra ou d'un support ne doit s'étendre vers l'avant de la proue ou de l'extérieur du cadre d'ailes extérieures lorsque le bateau est en position verticale (à l'exclusion des caméras fixées à l'équipage telles que les caméras frontales et les caméras thoraciques). Aucune partie d'une caméra ou d'un support ne doit s'étendre à plus de 200 mm à l'arrière du bord de fuite du safran. Aux fins des règles, les caméras et les supports qui s'étendent à l'arrière du gouvernail dans la tolérance de 200 mm doivent être considérés comme un équipement dans sa « position normale » lors de l'interprétation de la Définition RRS de route libre derrière et route libre devant ; Chevauchement et doit être considéré comme faisant partie du bateau lors de l'interprétation de la RCV 10.

D. REGLES D'EQUIPMENT

D.1 GENERAL

D.1.1 Les bateaux doivent être gréés conformément au WASZP Rigging Guide officiel, à moins que :

a)une option de gréement alternative est autorisée par ces règles ; ou

b) une option de gréement alternative est présentée dans le Addendum to the official WASZP Rigging Guide

D.1.2 Aucune partie du bateau ne doit être modifiée de quelque manière que ce soit, sauf dans la mesure permise par ces Règles de la classe

D.1.3 Tous les composants doivent être fabriqués uniquement par LM, sauf indication contraire dans ces règles.

D.2 MASSE

D.2.1 Le bateau complet, sec, à l'exclusion des housses, du GPS, des équipements en option, du mât, du wishbone, de la voile et des bouts qui passent à l'intérieur du fourreau de la voile ne doit pas peser moins de 41 kg.

D.3 MODIFICATIONS, ENTRETIEN ET REPARATIONS

Règle D.3 s'applique à toutes les parties du bateau, sauf dérogation ailleurs dans ces règles.

D.3.1 LIMITATIONS

(a) Tout taquet, y compris le taquet intégré, peut être remplacé par un taquet de n'importe quel matériau et sensiblement de la même taille, poids et conception.

(b) Toute poulie peut être remplacée par une poulie de poids et de diamètre similaires ou supérieurs. La poulie doit avoir le même nombre de réas, sauf autorisation expresse contraire.

(c) Toute fixation de poulie peut être remplacée. Les pièces jointes pour les poulies doivent être sensiblement de la même taille, du même poids et de la même conception.

(d) Les écoutes et les bouts peuvent être remplacées sans aucune restriction quant à la longueur, le diamètre et la diminution à condition que la pièce ne soit pas faite en câble et qu'aucune nouvelle fonction ne soit ajoutée.

(e) Les fixations peuvent être remplacées ou ajoutées :

(i) si le remplacement n'est pas plus léger que l'attache fournie

(ii) si la fonction du raccord ou de la pièce qu'il fixe n'est pas altérée; et

(iii) Lorsque cela est nécessaire pour faciliter une réparation, le raccord ou la pièce qu'il fixe peut être modifié pour s'adapter à des fixations légèrement plus grandes.

(f) Tout autre ferrure autre que celles mentionnés en D.3.1 (a), (b), (c), (d) et (e) ne doit être remplacé que par le même modèle ou un modèle de remplacement équivalent.

(g) Les ferrures de remplacement doivent être installés dans la même position que les ferrures d'origine, ou aussi près que possible structurellement.

(h) Aucune surface du bateau ne peut être poncée (au sens de modifier la surface par ponçage, lissage, usinage ou par tout autre moyens) sauf là où cela est spécifiquement autorisé.

(i) Les lubrifiants peuvent être utilisés sur n'importe quel poulie et n'importe quelle partie du palpeur et système de réglage de la hauteur de vol.

D.3.2 REPARATION

Des réparations peuvent être effectuées à condition que ces réparations soient effectuées de telle manière que la forme, les caractéristiques ou la fonction essentielles de l'original ne soient pas affectées.

D.3.3 MODIFICATIONS

a) Un polish non abrasif peut être appliqué en fine couche sur n'importe quelle surface. Aucune tentative ne doit être faite pour modifier la forme de la surface avec le polish.
b) Des marques d'assiettes peuvent être ajoutées.
c) Les modifications, non spécifiées dans ce document, visant uniquement à améliorer la fiabilité du bateau, telles que jugées par le mesureur responsable, ne doivent pas être un motif de disqualification du bateau sans préavis d'au moins 24 heures. Un avis de suppression ne sera émis que s'il est estimé que la modification a des gains de performances possibles.
d) Un vinyle ou similaire peut être ajouté sur la voile, la coque et les espars dans les zones en dehors de celles réservées aux autocollants d'épreuve (voir Annexe A.1.2) et aux autocollants d'identification WASZP (voir règle B.2). La coque, à l'exception des réparations, ne doit pas être peinte. La coque peut être entièrement enveloppée de sticker vinyle à condition que toutes les marques d'identification WASZP soient réappliquées dans le même taille et position telles que fournies par le LM.
e) Lorsque les pièces sont conçues pour s'emboîter et qu'au moins

une des pièces est déformé, les surfaces de contact peuvent être modifiées pour le rendre fonctionner comme prévu tant que cela ne fonctionne pas, ou n'est pas destiné à avantager ou modifier la fonction de la pièce standard.

D.3.4 UTILISATION

(a) L'utilisation scotch adhésif flexible, d'anneaux de friction en plastique ou en acier inoxydable, de velcro, de bout ou de sandow, de manilles et de boules est libre, sauf que ce matériau ne doit pas être utilisé pour :

(i) Créer une ferrure;

(ii) Etendre une fonctions ; ou

(iii) Améliorer l'efficacité aérodynamique ou hydrodynamique d'un équipement autorisé.

Exemple de modifications autorisées:

- Ruban adhésif pour stopper l'usure de la bôme sur le mât.

Interdit:

- Ruban adhésif sur du matériel supplémentaire autre que du ruban adhésif flexible pour arrêter l'usure de la bôme sur le mât.
- Éléments supplémentaires pour permettre des ajustements - tels que la hauteur du wishbone pendant la navigation.

(b) Les poignées de tout style sur les bouts sont autorisées.

D.3.5 REMPLACEMENTS

(a) Le remplacement d'éléments pendant un événement (coque, mât, voile, wishbone, foils, portique, poutres, axe de safran et assemblage de barre) doit uniquement :

(i) Doit effectué à terre sur le lieu de l'épreuve ou le(s) lieu(x) désigné(s) dans les instructions de course ; ou

(ii) Etre du stock disponible pour tous les concurrents détenus et contrôlés par l'AO.

(b) Une seule coque, mât, voile et foil doit être utilisé lors d'un événement, sauf en cas de perte ou de dommages irréparables. Le remplacement de ces éléments doit être approuvés par le comité de course, sauf si :

(i) Les articles endommagés peuvent être remplacés sans l'approbation du comité de course si c'est le moyen le plus efficace pour remettre un concurrent sur l'eau ; et

(ii) Le comité de course doit être informé du changement dans le délai de prescription de réclamation.

(iii) Dans la mesure du possible, les composants d'origine doivent être réparés et remis en place le jour de la course suivant ou, s'ils ne sont pas réparables dans les délais, le remplacement doit être

approuvé par le comité de course.

D.4 COQUE, PORTIQUE ET PLATEFORME

D.4.1 LIMITATIONS

a) Une seule coque doit être utilisée lors d'un événement, sauf en cas de perte ou de dommages irréparables comme spécifié dans la règle D.3.5 (b). Lorsqu'une coque endommagée est remplacée selon D.3.5(b)(i), les foils de la coque de remplacement peuvent être utilisés mais la voile et le mât d'origine doivent être utilisés.
b) Sous réserve de la règle D.3.5 (a), tous les composants de la plateforme, du trampoline et les pièces jointes à la coque fournis par le LM peuvent être modifiés à tout moment au cours d'une épreuve.
c) logos WASZP logos: se référer à B.2
d) Lors de l'utilisation des barres d'aile incurvées, les blocs de support d'aile avant doivent être la version haute et les blocs de support d'aile arrière seront la version basse version. La barre d'aile avant doit se courber vers le bas et la barre d'aile arrière doit se courber vers le haut.

   (Pour les WASZP_X, voir Part III)

D.4.2 MODIFICATIONS

a) Pour les bateaux portant le numéro de voile 3471 ou plus ancien, les sangles doivent être fourni par le fabricant ou d'une fonction et d'un matériau similaires (polyester pour la sangle) à celles fournies par le fabricant. Matériaux à haut module tels que Dynema, Spectra, Kevlar et le carbone est interdit. Pour tous les bateaux avec le numéro de voile 3472 ou plus récent, les sangles fournies par le fabricant doivent être utilisées.
b) Des bouts peuvent être ajoutées pour positionner statiquement les sangles de rappel vers l'intérieur ou l'extérieur.
c) Des trous peuvent être découpés dans les trampolines pour permettre aux sangles de rappel d'être attachées dans une position différente le long de la poutre.
d) Les blocs de support d'aile peuvent être modifiés pour permettre un montage facile. La modification ne doit pas maintenir les ailes plus hautes que les blocs non modifiés.
e) Les extrémités avant et arrière des poutres d'ailes extérieures peuvent être enveloppées de n'importe quel matériau pour le renforcement à l'intérieur 30mm des extrémités.
f) Des trous peuvent être percé dans les goupilles d'aile pour permettre des anneaux fendus ou certains autre méthode de fixation.

D.4.3 OPTIONAL

a) Le support pivotant GPS peut être retiré.
b) Lors de l'utilisation des barres d'aile standard, l'une ou l'autre version de l'aile Les blocs de support fournis par le LM peuvent être utilisés et peuvent être changé à tout moment au cours d'un événement, à condition que les quatre escadres Les blocs de support sont la même version
c) Lors de la course avec le gréement 6.9, les barres d'aile standard ou incurvées peuvent être utilisé.

D.5 APPENDICES DE COQUE (FOILS)

D.5.1 LIMITATIONS

(a) Un seul ensemble de foils avant (foils verticaux et horizontaux associés) et un seul ensemble de foils arrière (foils verticaux et horizontaux associés) doivent être utilisés pendant une épreuve, sauf en cas de perte ou de dommages irréparables, comme spécifié dans la règle D.3.5 (b).

(b) Les embouts de foils fournis par le LM peuvent être changés à tout moment pendant une épreuve. Les embouts de remplacement doivent être de la même taille et de la même forme que les originaux.

(c) Les tiges de traction et de poussée de contrôle des foils et les accessoires associés fournis par le LM peuvent être modifiés à tout moment pendant un événement.

(d) Le boulon fixant les foils horizontaux aux foils verticaux peut être remplacé à tout moment par un boulon de spécification et de matériau similaires au boulon fourni.

D.5.2 MODIFICATIONS

(a) Ponçage des Foils:

(i) Conformément aux règles générales, les surfaces en alliage des foils ne doivent pas être poncées (au sens de modifier la surface par ponçage, lissage, usinage ou par tout autre moyens) ou polishée.
(ii) Les réparations des foils avant (profils aluminium verticaux et horizontaux) et arrière (profils aluminium verticaux et horizontaux) ne peuvent être entreprises que si la zone de remplissage est inférieure à 10 centimètres carrés.
(iii) La jonction entre le volet et la section principale des foils horizontaux **ne doit pas** être remplie
(iv) Le vide autour du boulon qui relie le foils horizontaux aux foils verticaux **ne doit pas** être rempli.
(v) Tout espace jusqu'à 2 mm entre l'embout plastique du foil et l'extrusion d'alliage peut être comblé.

(vi) Les espaces jusqu'à 2 mm entre le foil vertical et le foil horizontal peuvent être remplis de n'importe quel matériau.

(vii) Aucune tentative ne doit être faite pour lisser le coin entre les foils horizontaux et verticaux.

(viii) Les extrémités des foils en aluminium ne peuvent être poncé qu'à moins de 5 mm des bords d'attaque et de fuite pour éliminer les résidus de moulage ou de légers dommages. Le ponçage ne doit pas modifier le profil par rapport à l'original dans le but ou pour effet d'améliorer les performances.

(b) La tige de poussée verticale avant peut être raccourcie.

D.6 CASTAING DE SAFRAN ET BARRE FRANCHE

D.6.1 LIMITATIONS

Le castaing de safran, la barre, l'extension de barre et les accessoires fournis par le LM peuvent être changés à tout moment pendant une épreuve, sous réserve de la règle D.3.5 (a).

D.6.2 MODIFICATIONS

a) La sangle de calage de safran peut être remplacé par un matériau en sangle similaire.
b) N'importe quels matériaux peut être ajouté stick pour le rendre étanche.
c) Le stick et l'articulation flexible du stick peuvent être raccourcies.
d) La bout de remonter du safran et l'élastique peuvent être retirés. Le taquet et la poulie doivent rester en place.

D.7 GREEMENT

D.7.1 LIMITATIONS

a) Un seul mât doit être utilisé au cours d'une épreuve, sauf en cas de perte ou d'endommagement irréparable, comme spécifié dans la règle D.3.5 (b).
b) Le mât doit afficher un marquage d'équipement d'origine WASZP apposé par le LM.
c) Le wishbone fournie par le LM peut être changée à tout moment pendant une épreuve, sous réserve de la règle D.3.5 (a).
d) Le Cunningham et la bordure doivent être installés conformément au guide de gréement, la bordure passant par le taquet pivotant central et le Cunningham par les deux taquets latéraux fixes.

D.7.2 MODIFICATIONS

(a) Le loop d'attache de bôme sur le mât peut être remplacé :

(i) par n'importe quelle bout de n'importe quelle longueur

(ii) être fixé à n'importe quelle hauteur dans la limite de la zone découpée dans la voile ;

(iii) se composent de plusieurs bout attachées au mât ; et

(iv) être sécurisé en position par du scotch

(c) Le wishbone et le crochet avant du wishbone la flèche peuvent être utilisés dans les deux sens.

(d) Les premier wishbone fournies par le LM avec 18 trous de réglage de longueur par côté peuvent avoir deux trous de réglage de longueur supplémentaires percés de chaque côté pour étendre la longueur maximale afin qu'elle soit la même que les wishbones plus récentes.

D.7.3 ACCESSOIRES

(a) Les poulies doubles sur le point d'écoute et l'extrémité de la bôme peuvent être remplacées par des poulies triples.

(b) Une seule poulie ou un anneau de friction peut être attaché sans serrer avec un bout autour du bas du mât pour faire passer la bordure à travers.

(c) Des bouts et des anneaux de frictions peuvent être ajoutés sur la zone extérieure du trampoline pour maintenir le Cunningham et la bordure dans une position plus pratique pour le réglage.

D.7.4 UTILISATION

(a) Le gréement courant doit être utilisé et fixé aux accessoires fournis auquel ils sont associés.

(b) Le wishbone peut être étendue à n'importe quelle longueur dans sa plage fournie.

(c) La longueur des brides d'écoute de grand-voile est illimitée. La bride arrière est facultative.

D.8 VOILE

D.8.1 LIMITATIONS

(a) Une seule voile doit être utilisée lors d'une épreuve, sauf en cas de perte ou de dommages irréparables, comme spécifié dans la règle D.3.5. La voile de remplacement doit être de la même taille que l'originale.

(b) Les lattes de voile ne doivent pas être remplacées pendant une épreuve, sauf lorsqu'une latte est perdue ou endommagée.

(c) Les tendeurs de lattes et les cambers fournis par le LM peuvent être remplacés à tout moment pendant un événement.

D.8.2 MODIFICATIONS

a) Les voiles ne doivent pas être percées ou retaillées, sauf autoriser en D.3.2(a) et D.8.2(k) ou autrement changer ou affecter n'importe quel aspect de la voile pour toute autre raison que d'effectuer les réparations nécessaires ou tel que permis par ces règles.
b) Les voiles peuvent être renforcées pour correspondre au dernier modèle de voile sorti par le LM. De telles modifications ne doivent pas affecter la forme et les performances de la voile.
c) Les logos et le texte WASZP ne peuvent être supprimés ou recouverts autrement que prévu dans la Règle B.2.
d) Le design, la publicité, les autocollants, etc. ne peuvent être appliqués que conformément aux annexes - A.1.1.
e) Les penons sur la voile sont autorisés dans n'importe quel nombre et emplacement.
f) La rigidité des lattes de voile ne doit pas être altérée par aucune méthode.
g) Les cambers ne doivent en aucun cas être modifiés et aucune tentative ne peut être faite pour modifier les caractéristiques de rotation.
h) Pour protéger nos océans, l'application de lubrifiants (tels que sprays silicone ou PTFE) sur le mât, la voile ou les cambers est interdit.
i) Pour plus de fiabilité et pour arrêter l'usure de la voile, un bout peut être ajoutée aux poulie d'écoute de grand-voile attachés à la voile, attachant la poulie avant à l'anneau d'amure sur la voile et la poulie arrière de l'anneau d'écoute. La fixation des poulies doit rester conforme au guide de gréement.
j) Un bout peut être attachée à travers l'anneau d'amure ou l'écoute de grand-voile à travers la poulie et autour du mât
k) L'extrémité avant de la poche de voile au bas de la voile peut être coupée à condition qu'aucun matériau ne soit enlevé en arrière d'une marque mesurant 100 mm du bord arrière de la jupe en néoprène.

D.8.3 UTILISATION

a) L'utilisation des cambers est illimitée.
b) Les lattes de voile et les cambers doivent être utilisés dans la position de la voile pour laquelle ils ont été conçus.
c) Les lattes de voile doivent être insérées dans la voile avec l'extrémité effilée vers l'avant.

D.9 SYSTEME DE CONTROLE

D.9.1 LIMITATIONS

a) L'assemblage du palpeur ne doit pas être changé pendant un événement, sauf lorsque l'assemblage du palpeur est perdu ou

endommagé

b) Toute partie du système de contrôle autre que l'assemblage de la baguette peut être changée pendant un événement.
c) Le RHA peut être de n'importe quel modèle fourni par le LM.

D.9.2 MODIFICATIONS

a. La longueur, le matériau et la forme du palpeur ne doivent pas être modifiés
b. La pagaie du palpeur ne doit pas être retirée ou modifiée
c. Les Push Rod et les Pull Rod peuvent être raccourci
d. Le Push Rod peut être tordu pour améliorer l'alignement.
e. Le levier d'inversion peut être plié pour permettre un meilleur alignement.
f. Le diamètre du boulon de l'axe du levier d'inversion peut être passé à 6mm.
g. Le système élastique utilisé pour la tension du palpeur doit consister en un maximum de d'élastique, un bout, une poulie, un anneau à friction et un taquet flottant en ligne. Poulies et anneau a friction doivent être à moins de 50 mm de l'axe de la coque. Le taquet ne doit pas être sécurisé par des attaches de toute sorte. Aucune partie du système ne peut être fixe à l'extérieur des sangles.
h. Un élastique et/ou bout avec fixation sur la coque à moins de 500 mm de la proue peut être ajouté au palpeur pour limiter son mouvement vers l'avant. Il ne doit pas être configuré pour permettre un réglage par le marin plus en arrière que le point d'attache. La fixation sur la coque doit être une attache de fonction similaire à l'attache fournie par le LM.
i. L'axe du palpeur peut être plié pour modifier la distance du palpeur par rapport au côté du bateau, mais pas pour modifier l'angle de la vis d'engrenage par rapport palpeur en vue latérale

Modification autorisée en D.9.2(i):

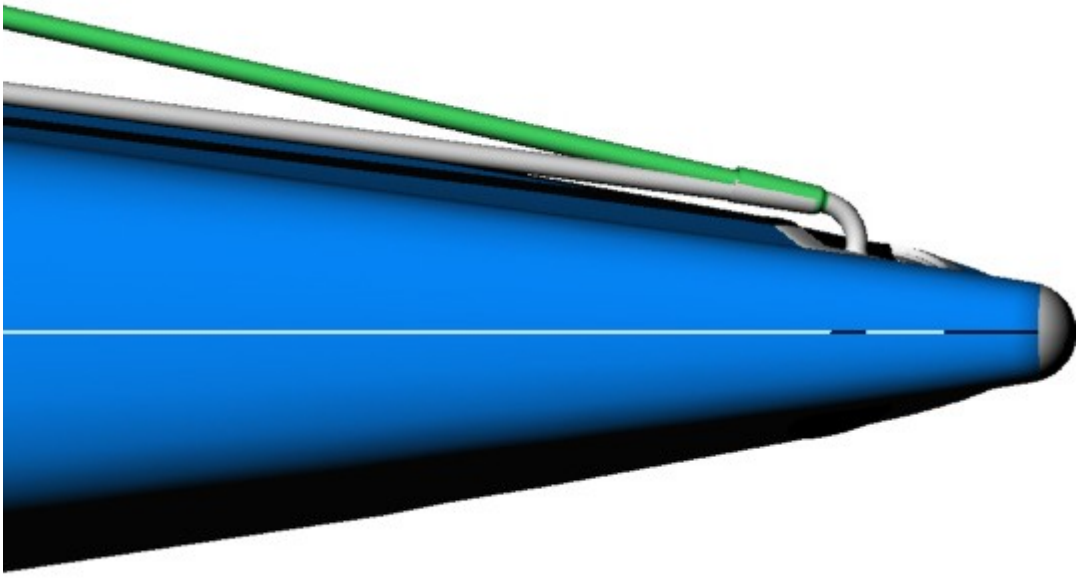

Modification interdite en D.9.2(i):

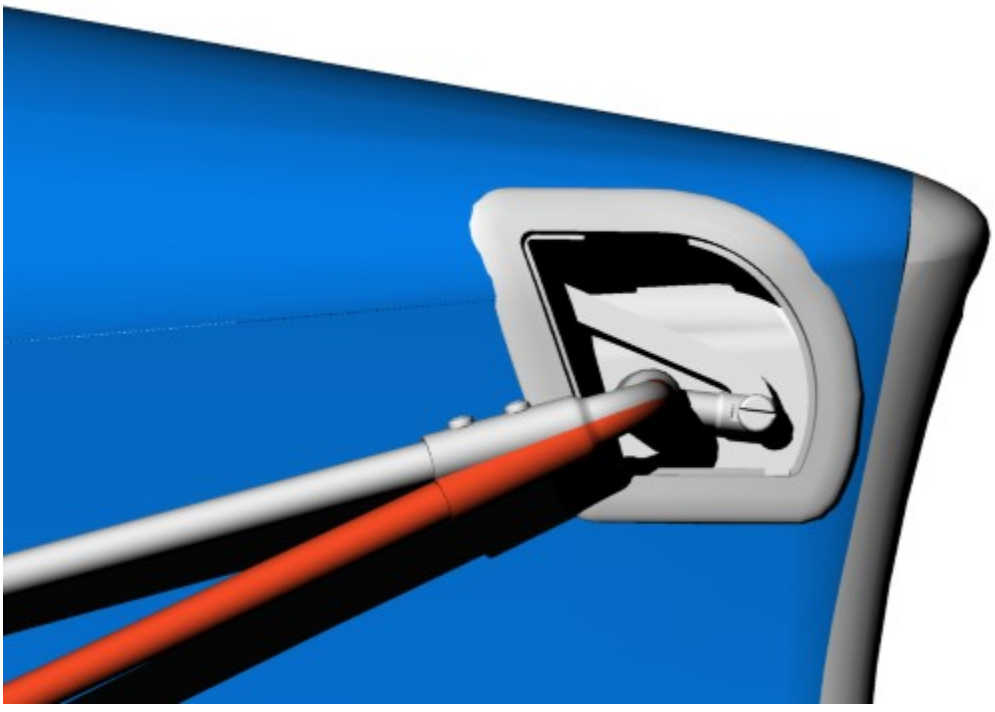

PART III – WASZP_X

Les règles de cette section s'appliquent uniquement à la classe WASZP_X. Sauf indication contraire ou modification dans cette section, toutes les autres règles des parties I, II et IV s'appliquent à la classe WASZP_X

1. NUMÉROS DE VOILE ET LETTRES NATIONALES

[B.3.1] B.3.1 est remplacé par ce qui suit :

Les numéros de voile et les lettres nationales doivent répondre aux exigences suivantes :

(a) Tous doivent être une police de caractères sans empattement et clairement lisibles.
(b) Tous doivent être blanc
(c) Une hauteur minimum de 265mm
(d) Une épaisseur minimum de 45mm
(e) Le bord arrière doit être à au moins 40 mm de la chute.
(f) Le bord avant doit être à au moins 40 mm du tissu jaune du guindant de la voile.
(g) Un espacement minimum de 40 mm entre chaque chiffre ou lettre sur le même ligne.
(h) Le haut des chiffres des deux côtés de la voile doit être positionné sur une ligne parallèle au bas de la troisième latte entre 40 mm et 100mm de la troisième latte
(i) Le bas des lettres nationales des deux côtés de la voile doit être positionné sur une ligne parallèle à la troisième latte entre 40mm et 100 mm du haut de la troisième latte

2. PUBLICITE

[C.7.1(b)] C.7.1(b) est remplacé par ce qui suit :

En dehors des cas autorisés par la règle B.2.6, la publicité sur la voile est uniquement autorisé sur la moitié inférieure du panneau entre la troisième et la quatrième latte à condition qu'aucune partie de la publicité ne se trouve à moins de 100 mm d'un numéro de voile.

3. ASSEMBLAGE DES AILES

[D.4] D.4.3(b) est supprimé et ce qui suit est ajouté à la règle D.4.1 :

Ailes : Les blocs de support d'aile avant seront la version haute et l'aile arrière les blocs de support doivent être la version basse. La barre d'aile avant doit s'incurver vers le bas et la barre d'aile arrière doit s'incurver vers le haut.

Section IV -Annexe — A.1.1

1 Panneau de couleur indiquant la taille du gréement
2 Insignia WASZP fourni avec la voile
3a Pavillon national
3b Lettre nationale, (même police de caractère que pour les numéros)
4 Numéro de voile (Tribord en haut)
5 Sponsor personnel
6 logo WASZP fourni avec la voile
7 Sponsor d'épreuve

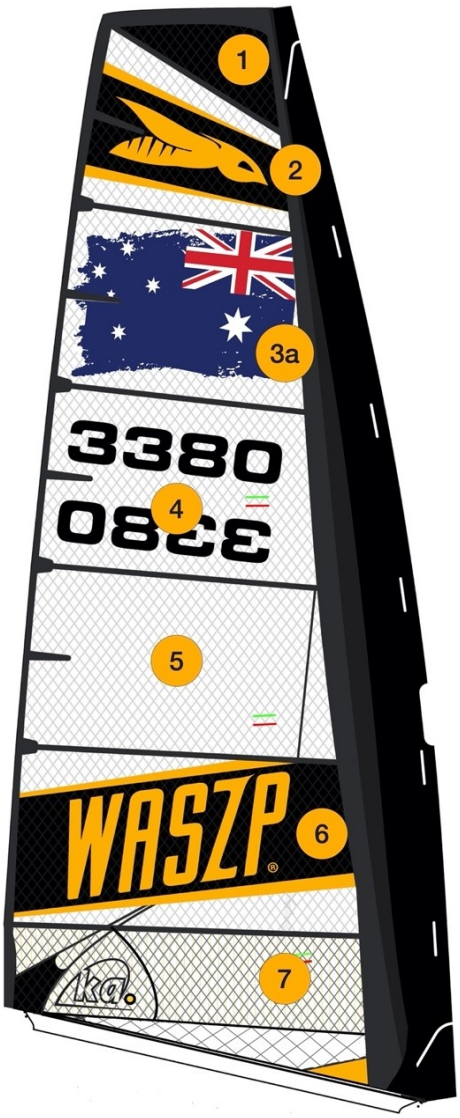

1 Panneau de couleur indiquant la taille du gréement
2 Insignia WASZP fourni avec la voile
3a Pavillon national
3b Lettre nationale, même police de caractère que pour les numéros (Même position bâbord et tribord)
4 Numéro de voile (Même position bâbord et tribord)
5 Sponsor personnel
6 logo WASZP fourni avec la voile
7 Sponsor d'épreuve

Section IV - Annexe – A.1.2

Version: 14

Date effective: 01/06/2023

Date de publication: 01/06/2023

Dernière publication:

Différences majeures par rapport à la version 13 surlignées en **GRIS**.